

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 avril 2021 à 20 h 00

**Présents** : Mmes, Céline LECHIEN, Dominique BEAUPOIL, Marie DULLIN, Mrs. Jean-Christophe GUITTON, Philippe BON, Marc JOINIE, Jérôme MARGUIER, Frédéric PERRIN, Vito RUSSO, Nicolas MASSOT

**Procuration** :

**Absents** : Mme Aurélie TOMADINI

## SÉANCE A HUIS-CLOS

Convocation du 01 avril 2021

APPROBATION PROCES VERBAL :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2021

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 février 2021, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ledit compte rendu.

Les Conseillers Municipaux présents, n'ayant aucune remarque à formuler, à l'unanimité, APPROUVENT le compte-rendu de la séance du 04 février 2021.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

- Fonds de concours travaux d'éclairage public (SICECO)

## ORDRE DU JOUR DONNANT À DÉLIBÉRATION

**004/201 ET 005/2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Lors de sa réunion le conseil municipal de BROIN a voté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2020.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 44 088.14 €

RECETTES : 70 257.49 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 26 169.35 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 152 934.26 €

RECETTES : 196 918.67 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 43 984.41 €

Résultat de l'exercice 2020 de : + 70 153.76 €.

Soit un résultat de clôture de 64 599.30 €

**CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 10**

## **006/2021 : AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat

1068 : Affectation du résultat : 26 139.27 €

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

## **007/2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 se répartissant ainsi :

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 131 933.87 €

Recettes : 131 933.87 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 226 304.00 €

Recettes : 242 965.90 €

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

## **008/2021 : VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

MVS Broin : 160.00€

Club informatique de BROIN : 160.00€

Comité des fêtes de Broin : 170.00€

Automne musical : 50.00€

Société de chasse : 80.00€

Resto du cœur : 50.00€

Donneurs du sang : 50.00€

Amicale des pompiers Broin : 80.00€

Coopérative maternelle : 230.00€

Coopérative primaire : 230.00€

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

## **009/2021 : VOTE DES TAXES 2021 :**

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ainsi que les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales.

Cette disposition impacte :

- la nature des taux devant être soumis au vote par les assemblées délibérantes.

- les modalités de comptabilisation des ressources fiscales.

La loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

En 2021, les collectivités n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux voté en 2019 s'applique automatiquement. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Le taux appliqué sera égal au taux figé en 2019.

Aucune délibération en la matière n'est requise.

A compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est dorénavant transférée aux communes.

Les conseils départementaux ne perçoivent plus le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2021, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020 (21 %) dans le respect des règles de plafonnement.

Le Conseil municipal,  
Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions fiscales et en avoir délibéré,

VOTE les taux d'imposition directe 2021 comme suit :

Taxe foncière propriété bâtie :

38.69% (part départementale 2020 (21 %) + part communale 2021 (17.69 %))

Taxe foncière sur propriété non bâtie :

39.59 %

La commune applique une augmentation de 1 % pour les taxes foncières bâtie et foncière non bâti

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

**010/2021 : DELIBERATION FONDS DE CONCOURS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (SICECO)**  
:

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public Rue d'Amont, Ruelle Remoriquet, Rue du Bossu, Impasse en la Vesvre, Impasse en la Manche, Lotissement du Chêne Rond doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 25 350.28 € et la contribution de la commune est évaluée à 11 182.50€

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de rénovation éclairage public en LED secteur nord ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

**011/2021 : : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 18 BIS/2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°18 BIS/2020 ayant pour objet la désignation des membres au Syndicat Intercommunale à Vocation Unique et Secours Broin, Bonnencontre SIVU.

En effet, celui-ci précise que dans cette délibération M PENNING David, ne peut être désigné car il n'est pas membre du conseil municipal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'annuler la délibération n°18 Bis /2020.

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

**012/2021 : : ÉLÉCTION DES MEMBRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNALE A VOCATION UNIQUE INCENDIE ET SECOURS BROIN BONNENCONTRE SIVU**

En application de l'article L 211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit, à la majorité absolue, ses représentants au SIVU : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Titulaires :

M GUITTON Jean-Christophe, M MARGIER Jérôme, Mme DULLIN Marie, M MASSOT Nicolas

Suppléants :

Mme LECHIEN Céline, M RUSSO Vito, M PERRIN Frédéric, M BON Philippe

**CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10**

## **NE DONNANT PAS À DÉLIBÉRATION**

- 1/ Il avait été proposé de faire un échange de terrain avec M BONNARDOT et la commune (peuplier), un courrier sera fait suite à la réunion pour informer que le conseil a décidé de ne pas procéder à l'échange de la parcelle.
- 2/ La mise aux normes du coffret électrique à l'église a été acceptée par le conseil. Nous avons fait une demande de subvention, mais le montant des dépenses n'est pas assez élevé pour prétendre à une subvention.
- 3/ Dossier maison de M REBOUILLAT, les domaines ont fait une estimation.

### Informations :

La vérification des lampes de rues est prévue le 19 février 2021, ne pas hésiter à prévenir la mairie en cas de mauvais fonctionnement.

### **Tour de table**

M BON : demande s'il est possible de refaire le chemin de la Mare Gossot (partie restée en terre)

Mme BEAUPOIL : RAS

Mme LECHIEN : RAS

M PERRIN : RAS

M MARGUIER : propose de boucher les nids de poule en mai

Mme DULLIN : Informe que le site internet devrait être en ligne d'ici 3 semaines

M JOINIE : RAS

M VITO : RAS

Séance levée à 22h00

Le Maire,  
Jean-Christophe GUITTON